



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT **Maire**,

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, Geneviève DELABY , **Adjoint**s

Jocelyne BORDIER, Francine FAUQUEMBERGUE, Laurence LACHAPELLE, Bruno CAFFIER, Bernard LÉTUVÉ, Jean-Pierre JOYOT, Michel VASSEUR , Nancy SUZÉ, Olivier WAUTERS ; Myriam LEDOUX, **Conseillers**

Absent : Bernard LÉTUVÉ

Secrétaire de séance : Francine FAUQUEMBERGUE.

PARTICIPAIT À LA RÉUNION : Martine Cornet

Observations sur le compte rendu de la séance du 09/03/2023 : Néant.



1. Vote du budget de la Commune pour l'année 2023.

Sa préparation a fait l'objet de plusieurs réunions, et le projet en a été communiqué à tous les Conseillers. Il s'établit ainsi :

Fonctionnement :	950 167 €
Investissement :	<u>1 170 909 €</u>

2 121 076 €

Accord unanime du Conseil Municipal

2. Fongibilité des crédits.

La fongibilité à l'intérieur des chapitres du budget est adaptée au fonctionnement de la Commune. Il n'apparaît pas nécessaire de l'établir entre les chapitres.

3. Groupement de commandes de transports collectifs.

Elle est proposée par la Communauté de la Thelloise. Elle peut s'appliquer aux transports collectifs commandés par la Commune : voyages scolaires, piscine pour les enfants de l'école. Elle ne peut s'appliquer aux transports scolaires qui sont régis par la Région. (Cantine, école).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

Accord unanime du Conseil Municipal pour adhérer au groupement de commandes.
Cette adhésion n'empêche pas la Commune de consulter directement des entreprises de cars.
La question se pose de l'application du groupement de commandes pour les transports associatifs.

4. Terrain LENFANT.

- LE 8 novembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé de demander au cabinet d'urbanisme ARVAL, l'établissement d'un dossier de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de ce terrain. Le cabinet ARVAL a fait parvenir sa proposition : 4 728 € TTC.
- LE Conseil Municipal décide de suspendre la procédure d'expropriation.
- Il décide de porter plainte pour infraction à l'urbanisme, et déboisements illicites. Il insiste sur le fait que ces déboisements ont provoqué des mouvements de terrains menaçants, juste au-dessus de la nouvelle École. Il charge le Maire de toutes les diligences judiciaires et extrajudiciaires.

QUESTIONS DIVERSES

- My. LEDOUX : plantations dans les terrains le long de la rue de Pierrepont. On ne décèle pas d'interdiction de planter, pourvu que les distances par rapport aux limites séparatives soient respectées.
- O. WAUTERS : bambous de la rue de Pierrepont. C'est L GOMEL qui les a plantés. Les bambous sont invasifs ou non invasif, selon les espèces.
- O. WAUTERS : le stop au croisement de la rue du Laris et de la rue des Pins a des penchants.
- M. VASSEUR : travaux exécutés par COLAS, dans la rue du Larris. Ils paraissent peu réussis. RDV à prendre par M. VASSEUR, Y. MERLIN et l'entreprise COLAS.
- F. FAUQUEMBERGUE : demande que l'on bouche les trous dans le chemin qui mène de HOUSOYE à FRAMICOURT.
- M. VASSEUR, Y. MERLIN et MY. LEDOUX signalent une série de méfaits :
 - ✓ À la Ferme d'Animation du Larris
 - ✓ Sur le bâtiment communal
 - ✓ Tentative de vol de véhicule dans la rue de la Fontaine Mignon
 - ✓ Vol de cuivre dans la rue du Pont Delette.
- Y. MERLIN suggère l'inscription de Ponchon au concours des villages fleuris. F. FAUQUEMBERGUE, C. JOLLIVET et MY. LEDOUX se rendront, le 10 mai à une réunion organisée par le Comité Départemental des Villages Fleuris. L'inscription au concours doit se faire avant le 15 mai.

Date présumée du prochain Conseil jeudi 11 mai 2023 à 20 h 30 .

Date obligatoire du Conseil suivant. Vendredi 9 juin, horaire à fixer, pour l'élection des délégués sénatoriaux.